



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Toulouse, le 3 octobre 2018,

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'Education Physique et Sportive

A mesdames et messieurs les enseignants
d'Education Physique et Sportive
Sous couvert de mesdames et messieurs les
chefs d'établissements

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivi par :
Les IA IPR EPS

Marie-Françoise AUSSET
Philippe CHATONNAY
Christine FIL
Jean-René JOLY

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Courriel :
ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS. 87 703
31077 Toulouse
Cedex4

Adresse physique :
75 rue St Roch
31400 Toulouse

Objet : Lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive

ENCART COMMUN A TOUTES LES DISCIPLINES

Au collège

- [Les « devoirs faits »](#). Coordonné par l'équipe éducative, organisé pour assurer au mieux le lien entre travail en classe et travail hors la classe, le dispositif permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire en dehors de la classe afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun. Un document académique pédagogique « repères devoirs faits » est disponible sur le portail pédagogique de l'académie.
 - [L'évaluation de début de 6^{ème}](#). Les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.
 - [L'évaluation](#) des progrès et acquis des élèves-s'appuie sur des bilans périodiques établis dans le cadre d'une démarche collégiale et concertée.
 - [L'AP](#). L'accompagnement personnalisé permet à tous les élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et permet de répondre à leurs éventuelles difficultés. C'est également un temps qui contribue à la construction du projet d'orientation de l'élève.
 - [Les EPI](#). Ces enseignements pratiques interdisciplinaires favorisent, par la pédagogie de projet, l'autonomie des élèves et le travail collectif, coopératif et collaboratif.
- La réforme du lycée en cours renforce la nécessité, au collège, d'un travail d'orientation active, fondé sur les domaines d'appétence des élèves, afin de préparer l'entrée au lycée général, technologique ou professionnel dans les meilleures conditions.

Au lycée,

- Les [tests de positionnement](#) en seconde vont permettre de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves, concernant l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques. L'aide à l'orientation, en fonction des appétences et des compétences acquises des élèves, est également un des enjeux majeurs de l'accompagnement personnalisé. Les choix d'orientation de l'élève s'affineront en fonction de la construction de son projet ; pour la voie générale, choix d'enseignements de spécialité ; pour la voie technologique, choix parmi les 8 séries.
- [L'évolution de la voie générale](#) vers un baccalauréat unique amène les équipes pédagogiques et éducatives à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains de ces enseignements s'appuient sur plusieurs disciplines et nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en œuvre.
- [Les séries de la voie technologique](#) restent au nombre de huit.



LETTRE DE RENTREE DES IA-IPR EPS

2/4

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée 2018. Bienvenue aux enseignants nouvellement affectés dans notre académie y compris les 32 professeurs stagiaires.

L'équipe des IA-IPR EPS a été renouvelée, elle est désormais composée de :

- Marie-Françoise AUSSET,
- Philippe CHATONNAY,
- Christine FIL,
- Jean-René JOLY.

Nous souhaitons à Sophie LOSFELD une bonne continuation dans sa nouvelle affectation : l'académie de Rouen.

Hervé CLERC sera cette année chargé de mission auprès des IA-IPR EPS ; nous saluons ici le départ de Jean BARTHE qui a fait valoir ses droits de départ à la retraite. Jean a été un militant actif et avisé de notre discipline. Son engagement dans notre académie a été celui d'un acteur passionné, aux interventions toujours très pertinentes.

Vous trouverez sur [le site EPS de notre académie](#), que nous vous engageons à consulter régulièrement, la répartition des bassins ainsi que celle des dossiers académiques suivis par les IA-IPR.

Nous avons sélectionné quelques priorités que nous souhaitons vous présenter :

1 – Les rendez-vous de carrière

Cette rentrée 2018 sera la deuxième année de mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignants conformément au protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations au sujet des rendez-vous de carrière :

Qui est concerné ?

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues se situant au 1er septembre 2018 :

- dans la première année du sixième échelon,
- ou entre 18 mois et 30 mois du huitième échelon
- ou dans la deuxième année du neuvième échelon.

Comment serez-vous informé si vous êtes concerné par cette procédure ?

Les services du rectorat ont prévenu les intéressés avant la rentrée scolaire 2018.

Quel sera le déroulement ?

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Cet entretien est l'occasion d'un retour sur la séance observée et sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Il se déroule dans un délai maximal de 6 semaines après l'inspection.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant qui peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour l'inspection ?

Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le [document de référence de l'entretien](#). En complément de l'accès au cahier de textes, vous



3/4

pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée : à titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS.

2 – L'EPS aux examens : vers une égalité filles - garçons

« L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause de ce quinquennat. »
<http://www.education.gouv.fr/cid127501/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-transmettre-et-diffuser-la-culture-de-l-egalite.html>

Les travaux de la commission académique d'harmonisation et de propositions des notes aux examens en contrôle en cours de formation (CCF) en EPS ont mis en exergue trois points importants :

- une réduction de l'écart des résultats en EPS entre les filles et les garçons, écart qui impose néanmoins une vigilance pour qu'il s'estompe durablement,
- une augmentation régulière des résultats de tous les élèves en EPS tous examens confondus,
- un taux d'inaptitude totale à la pratique de l'EPS en progression significative et ce, plus particulièrement chez les filles.

Dans ce cadre, la commission a encore décidé pour la session 2018 une harmonisation des notes en baissant celles des garçons dans certaines activités de la CP4.

Cette action vise à répondre à un double objectif : limiter l'augmentation régulière des notes et continuer à réduire l'écart des résultats dans certaines activités entre les filles et les garçons.

Dans ce contexte, le groupe des IA-IPR EPS émet des préconisations à destination des équipes pédagogiques :

- mettre en place un parcours de formation permettant aux filles comme aux garçons de développer des compétences,
- veiller à proposer dans les activités collectives de la CP4 des outils d'évaluation qui prennent en compte les capacités des filles et des garçons,
- accompagner les élèves présentant des certificats médicaux d'inaptitudes en leur permettant de s'engager dans des épreuves adaptées.

3 – Le sport scolaire

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux cadres qui arrivent dans le département de la Haute-Garonne :

- Sandrine JOBARD, directrice du service UNSS 31
- Guillaume JANSOU, directeur-adjoint du service UNSS31.

Former un futur citoyen physiquement et socialement éduqué est un axe fort que les élèves peuvent développer en EPS mais également au sein de leurs associations sportives. Ces associations sportives permettent de faire vivre aux élèves des expériences diverses et variées lors des rencontres de district, académique ou nationale ou encore à travers leurs rôles de jeunes officiels.

L'académie de Toulouse est à la troisième place au plan national pour ce qui concerne le nombre de licenciés par rapport au nombre d'élèves scolarisés, avec un taux de 28,52%. Nous vous encourageons à poursuivre cette dynamique au sein de vos associations sportives au collège comme au lycée.

Pour rappel, au lycée, le conseil régional prend à sa charge la quasi-totalité du montant de la licence. C'est une opportunité à saisir pour inciter les lycéens à s'investir dans les pratiques sportives.

Nous vous invitons à prendre appui sur le projet d'association sportive de votre établissement, et à le réactualiser si nécessaire. Celui-ci s'adossera nécessairement sur



4/4

le projet pédagogique d'EPS qui prend en compte les particularités de votre contexte local. En cela, il est un outil précieux pour établir une offre de formation cohérente. La journée nationale du sport scolaire a cette année encore constitué un temps fort pour mettre en valeur le fonctionnement de votre AS et communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative de votre établissement.

4 – Horizon 2024 : Les jeux olympiques et paralympiques

Le lancement du label « génération 2024 » a été annoncé lors de la journée nationale du sport scolaire du 27 septembre 2017. Il consiste à développer la pratique sportive chez les jeunes en créant ou en renforçant les passerelles entre l'école, l'association sportive scolaire et le club local.

Toutes les écoles et les établissements peuvent s'engager dans ce projet. Sa spécificité réside dans la mise en place d'un comité de pilotage commun. En effet, ce dernier rassemble la direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale mais également les académies de Montpellier et de Toulouse. Un réel partenariat s'est engagé pour construire ensemble ce « label G2024 » des écoles / établissements de la région académique.

Cette labellisation vise quatre objectifs : développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ; participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ; accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau et enfin ouvrir les équipements sportifs des établissements. Un cahier des charges est proposé pour aider les équipes éducatives volontaires à mener à bien leur projet et à en évaluer les effets.

Tous les ans, en début d'année scolaire, un appel à candidature sera envoyé à toutes les écoles et à tous les établissements afin que chacun puisse candidater. Les projets sont ensuite analysés en comité de pilotage qui attribue le « label G2024 » et met en place un accompagnement par des personnes ressources de l'académie. A ce jour, au niveau de l'académie de Toulouse, 27 écoles / établissements sont labellisés dont 7 écoles, 11 collèges et 9 lycées.

Trois temps forts sont à retenir :

- **La journée nationale du sport scolaire (mercredi 26 septembre 2018)-**
- **La semaine olympique et paralympique (du 4 au 9 février 2019)**
- **La journée olympique (dimanche 23 juin 2019)**

Pour plus d'informations, nous vous engageons à consulter le site :

<http://eduscol.education.fr/cid131926/dispositif-national-et-accompagnement-local.html#lien0>

5 – La réforme des lycées

Elle entre en vigueur à la rentrée pour les classes de seconde, sans impact direct sur l'EPS cette année.

De nouveaux programmes d'EPS sont en cours d'élaboration. Ils seront publiés au cours de la présente année scolaire, pour une mise en œuvre à la rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première et à la rentrée 2020 pour les classes de terminale.

Vous trouverez les dernières informations sur ce sujet sur la page « eduscol » dédiée à la réforme du lycée : <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Marie-Françoise AUSSET

Philippe CHATONNAY

Christine FIL

Jean-René JOLY